



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME
AVIS COMPLEMENTAIRE ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de protection contre la submersion marine du littoral

Commune de **Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet**

Une enquête publique unique est organisée du **lundi 10 août au vendredi 11 septembre 2026 inclus** soit une durée de 33 jours sur la commune de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet concernant le projet de protection contre la submersion marine du littoral de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet et préalable à :

- la déclaration d'utilité publique du projet,
- la déclaration d'intérêt général,
- l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, absence d'opposition au régime d'évaluation Natura 2000, de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats et étude de danger.

Monsieur Géralde BRAUD, désigné en qualité de commissaire enquêteur, organisera, avec la participation du pétitionnaire, une **réunion d'information et d'échange** avec le public salle des fêtes de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, 3 rue du Clocher 17120 Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet le **7 septembre 2026 à 18h30**.

A l'issue de la réunion publique, un compte rendu est établi par le commissaire enquêteur et adressé dans les meilleurs délais au responsable du projet.

Ce compte rendu ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet sont annexés par le commissaire enquêteur au rapport d'enquête.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 2 juillet 2026 restent inchangées.

